

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 31 JUILLET 2018

Le mardi 31 juillet 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Carine MOREL et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE, Daniel GERAULT, René VAUGEOIS, Denis MARCHAND et Miguel CAMUS.

Absents excusés :

Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN

Damien COUILLEAUX donnant pouvoir à Josiane COUILLEAUX

Stéphane MANCEAU donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

I. MAYENNE COMMUNAUTE

II. CURAGE DES FOSSES

III. QUESTIONS DIVERSES

I. MAYENNE COMMUNAUTE

•Convention d'adhésion au service commun jeunesse

Mickaël DELAHAYE présente au conseil municipal la convention d'adhésion au service jeunesse de Mayenne Communauté que la commune rejoindra au 1^{er} janvier 2019.

Les adolescents de la commune pourront ainsi profiter des services d'Ados'com.

La convention est signée pour une durée de 4 ans et une sortie est possible avec un préavis de 3 mois avant la fin de la convention.

DELIBERATION : A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de valider cette convention.

•Solidarité exceptionnelle

Mickaël DELAHAYE rappelle qu'à l'origine du projet de la fibre porté par le Département, il était convenu que l'enveloppe départementale du contrat de territoire d'environ 2 millions d'euros au profit Mayenne Communauté soit fléchée vers ce projet conformément au choix fait par Mayenne Communauté.

Finalement, les groupes Orange et Free vont financer une grande partie du coût des travaux, le résiduel sera financé par le Département, laissant ainsi libre l'enveloppe allouée à Mayenne Communauté afin de financer d'autres projets. Par décision communautaire, 900 000 € vont être « redistribués » aux communes ayant des projets sous forme de solidarité exceptionnelle. Initialement, il avait été fixé par le Département que seuls les projets supérieurs à 15 000€ seraient étudiés et pourraient être subventionnés.

La communauté avait souhaité que le traitement des dossiers et le versement des fonds soient réalisés par le Département mais plusieurs projets communaux sont inférieurs au montant de 15 000€. En conséquence, la communauté propose deux traitements différents selon que le projet communal soit ou non supérieur à 15 000€. Les dossiers supérieurs à 15 000€ seraient traités par le Département et les autres par la communauté.

A la demande de la communauté, la commune de Commer avait fléché la totalité de son enveloppe (demande pour ne présenter qu'un seul dossier) vers le projet de restauration de l'ancienne école. Pour ce projet, la commune avait aussi sollicité le Département pour une aide via le contrat de territoire à caractère communal.

Aussi, si la demande de subvention devait poser problème du fait de regroupement des aides sur ce projet, la commune de Commer sollicitera la communauté pour bénéficier du même traitement de dossier que ceux inférieurs à 15 000€.

DELIBERATION : A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de demander à Mayenne Communauté le même traitement que les projets inférieurs à 15 000€ présentés au titre de la solidarité exceptionnelle, si nécessité pour le bon déroulement des opérations.

•Rapport final 2018 de la CLECT

1/ ZA de la Chapelle au Riboul

Mickaël Delahaye présente au conseil le rapport final de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Le conseil étudie ce rapport, Mickaël DELAHAYE explique son abstention et son soutien à la commune de la Chapelle au Riboul sur certains points lors du vote du 18 juin 2018.

DELIBERATION : Avec 7 votes pour et 8 abstentions, le conseil municipal décide de valider la minoration de l'attribution de compensation de la commune de la Chapelle au Riboul de 3 795€.

2/ Piscine la Vague

L'ensemble des communes de Mayenne Communauté va supporter les charges et les recettes de la nouvelle piscine, la Vague. Il a en conséquent été proposé de baisser l'attribution de compensation de la ville de Mayenne de près de 400 000€ afin que la ville supporte en partie le déficit de la piscine transféré.

DELIBERATION : Avec 9 votes pour et 6 abstentions, le conseil municipal décide de valider la minoration de l'attribution de compensation de la commune de Mayenne de 400 093 euros.

II. CURAGE FOSSES

Trois devis sont présentés pour le curage, l'arasement et l'évacuation de 20 kilomètres de fossés sur la commune.

Société	Prestation	Prix au mètre	Coût signalisation	Prix moyen au mètre avec signalisation
Ridereau	Curage+ arasement+ évacuation par la commune	0.45€	750€	0.48€
Ridereau	Curage+ arasement+ évacuation	0.90€	750€	0.93€
Salmon	Curage+ arasement+ évacuation	1.65€	0€	1.65€
STPO	Curage+ arasement+ évacuation	1€	1 000€	1.05€

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société RIDEREAU avec évacuation à la charge de la société pour un tarif fixé à 0,90€ HT du mètre linéaire soit un coût total de 18 750€.

III. QUESTIONS DIVERSES

✓ DPU 10 rue des acacias

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter pour ce bien.

✓ **Projet M. Joyaux**

M. Joyaux avait proposé il y a quelques mois d'installer des panneaux dans la chapelle Notre Dame de Pitié (route de Montsûrs) permettant de synthétiser son travail de recherche sur le Père Louis Furet, originaire de Commer et missionnaire religieux au Japon qui a vécu de 1816 à 1900.

La paroisse a été informée de ce projet qu'elle trouve très positif et valorisant.

Un devis a été demandé à l'entreprise « Lepetit imprimeur » pour la réalisation de 4 panneaux de 2m x 1 m.

Format rigide	4 panneaux 2m x 1m	560€ HT
Format bâche	4 panneaux 2m x 1m	320€ HT

Les membres du conseil considèrent que l'installation de panneaux rigides serait plus esthétique et plus facile que les panneaux « bâche ».

Le conseil invite Mr Joyaux à se rapprocher de la paroisse pour quelques points de détails à régler sur la forme avant la mise en œuvre des panneaux.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'achat et la réalisation de panneaux rigides pour un montant de 560€ H.T auprès de l'imprimeur.

✓ **Chambre froide salle des Lilas**

René Vaugeois présente deux devis au conseil pour installer du matériel complémentaire à celui existant et vieillissant à la salle des lilas.

Entreprise	Description	Coût HT
EMB	Chambre froide 2 portes 1 432L avec 3 grilles par porte	1 950€ + 90€ de livraison.
SORIEUL	Chambre froide de 2 portes 1 400L avec 5 grilles par porte	1 765€

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Sorieul pour un montant de 1 765€ HT.

✓ **Ciblage de terrain AU1 dans le PLUI**

Il y a quelques mois, le travail sur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) a été amorcé. Chaque commune doit référencer les parcelles sur son territoire et les classer en fonction de leurs destinations (ZA, terres agricoles, urbanisables ou non,...). La commune de Commer devra cibler seulement environ 3ha200 en zone urbanisable afin de faire des projets d'extension et de création de lotissement en dehors de la zone intra bourg (U). Le conseil a donc réfléchi aux différentes extensions possibles de la commune de Commer pour la décennie à venir sachant que le zonage sera très restreint par rapport aux zones existantes dans le POS actuel.

Plusieurs zones semblent intéressantes pour les membres du conseil pour de futurs lotissements. Mickael DELAHAYE, rencontrera à cet effet plusieurs propriétaires afin d'évaluer la correspondance entre la faisabilité et le ciblage des zones d'extension repérées.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la négociation d'achat potentiel de ces terrains.

✓ **Bail de chasse**

Le SIAEP met en location le droit de chasse sur les terrains lui appartenant, et représentant une superficie d'environ 19,48 hectares. Il est proposé aux chasseurs intéressés de récupérer en mairie et compléter un dossier afin de participer à la séance d'adjudication avant le 11/09/2018.

✓ **Point lecture**

Une bénévole du point lecture a fait part à M. Le Maire de leur volonté de redynamiser la bibliothèque. Cependant, le local affecté à ce lieu semble inadapté à ce type de projet (petit, pas accueillant). M. Delahaye tout à fait en accord avec l'inadéquation de ce local, propose de laisser temporairement son bureau duquel il se sert peu, préférant travailler directement dans le bureau du secrétariat, dans la salle de conseil ou à son domicile, pour y installer le point lecture. Cette proposition temporaire serait mise en œuvre le temps de trouver une autre solution plus appropriée (logement communal plus adapté, futur éventuel restaurant scolaire, extension en coté de l'école,...)

DELIBERATION : Le conseil municipal refuse cette proposition avec 8 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions de déménager le point lecture dans le bureau du maire temporairement. Le conseil préfère réfléchir à une autre solution.

✓ **Trottoir**

Josiane Couilleaux attire l'attention du conseil sur le problème de la circulation sur les trottoirs avec une poussette, un fauteuil ou un déambulateur. En effet, de manière saisonnière, des jardinières de fleurs peuvent gêner la circulation sur les trottoirs à cause de leur taille ce qui oblige les piétons à se rapprocher du bord du trottoir ou empêche par exemple deux poussettes de se croiser sans être obligé de descendre sur la chaussée et crée un danger. Il est proposé à Josiane Couilleaux d'aller voir les personnes concernées pour en discuter.

✓ **Plan de financement de l'ancienne école**

Mickael DELAHAYE informe le conseil que le plan de financement de l'ancienne école pourrait être quelques peu modifié du fait de la gestion des contrats de territoires et de la subvention régionale incertaine du fait d'une classification du dossier en « maison de santé »

✓ **Planning étude de chantier maison des services**

Un nouveau planning sera mis en place pour la suite des travaux à réaliser.

✓ **Frelon asiatique**

Mickaël Delahaye propose que la commune prenne à sa charge une partie des frais liés à la destruction des nids de frelons asiatiques afin d'inciter les particuliers à s'en débarrasser et ainsi pouvoir limiter la profusion de cette espèce nuisible.

Il est proposé de prendre en charge la destruction de nids par un professionnel à hauteur de 50% de la facture dans une limite maximum de 45€.

DELIBERATION : Le conseil municipal, valide avec 14 voix pour et 1 abstention cette proposition de prendre en charge 50% du coût de la destruction d'un nid de frelons asiatique avec un seuil maximum de 45€.

✓ **Photos aériennes**

Une société a contacté la mairie et propose de faire des photos aériennes de la commune pour un montant d'environ 500€.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse la prise de photos aériennes.

✓ **Demande de M. Pellerin pour l'achat de candélabres anciens**

M. Pellerin propose d'acheter deux vieux candélabres de la commune actuellement entreposés dans l'atelier communal. Le conseil municipal propose que M. Pellerin fasse une offre qui sera étudiée par la suite.

✓ **Planification des prochaines réunions de conseil**

Le jeudi 6 septembre 2018

Le jeudi 4 octobre 2018

Le mardi 6 novembre 2018

Le jeudi 6 décembre 2018

✓ **Maison à vendre**

Sandrine Rambaud a informé le conseil qu'elle recevait peu d'appels concernant la maison mise en vente par la commune située 54 rue des tisserands.

Elle propose aussi de baisser le prix de vente de 5 000€ soit un nouveau prix de vente à 55 000€.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour baisser le prix de vente de la maison à 55 000€.

✓ **Résultats du fleurissement 2018**

Le 24 juillet dernier, la commission fleurissement s'est réunie afin de décerner les prix des maisons fleuries de la commune. Cette année, le jury était composé de Daniel Gérard, Stéphane Manceau et M. Mauger Paul.

	1er	2ème	3ème
Catégorie 1 : maison avec jardin très visible de la rue	M. et Mme Lefeuvre Gilbert	M. et Mme Pinson Christian	M. et Mme Foucher Dominique
Catégorie 2 : décor floral sur la voie publique, fenêtres et murs	M. et Mme Deslais Philippe		
Catégorie 3 : balcons, terrasses, cours, jardinets	M. et Mme BIBRON Sylvain	M. et Mme Tereau Marcel	M. et Mme Vannier Yves
Fermes fleuries	M. et Mme Barreau Eric	M. et Mme Bibron Michel	M. et Mme Rublier Pascal

✓ **Démoussage au cimetière**

Une opération de démoussage des murs du cimetière et de la croix centrale sera réalisée par des membres du conseil le samedi 29 septembre 2018.

Il est 01h30, la séance est levée.